

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Bouguenais, le 26 JAN. 2018

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

Le chef du département SNIA Ouest

Département Ouest

à

Unité gestion administrative et domaniale

DDTM 85
M Christophe CAILLE

Nos réf. : N° 2018/120

Vos réf. : Votre courrier du 18/01/2018

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 14 - Fax : 02 28 09 27 27

Objet : PC 085 191 17 Y0206 – Vendée Energie

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la société Vendée Energie représentée par M. LOIZEAU Olivier, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol, sur un terrain sis lieu-dit St Anne sur la commune de La Roche sur Yon (85).

Je vous informe que le projet, d'une hauteur de 1,88 mètres, est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de La Roche sur Yon. Les Ajoncs La hauteur libre (43 mètres) entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

Ce projet est situé en totalité à moins de 3km de l'aérodrome de La Roche sur Yon - Les Ajoncs et la superficie des panneaux solaires dépasse les 500m². Dans ce contexte, le demandeur a démontré l'absence de gêne visuelle pour les pilotes et les contrôleurs (les panneaux pouvant être source de luminosité importante due à la réflexion du soleil) de l'aérodrome de La Roche sur Yon - Les Ajoncs.

Par conséquent, j'émetts un avis favorable au projet présenté.

Le chef du département SNIA Ouest

Nicolas FAVREL